

Demain

JOURNAL DU STALAG XII A

NUMÉRO 49

DIMANCHE 17 OCTOBRE

1943

PLAIDOYER POUR LE SILENCE

Vous souvient-il de cet épisode d'un film célèbre consacré à l'étonnante carrière du Père de Foucauld? Le héros, déjà lassé d'une vie mondaine assez tumultueuse, mais qui n'a pas encore entendu de façon précise l'appel de sa mission, est à Evian en compagnie d'une maîtresse froufroulante et superficielle qui l'agace de son verbiage incessant. Lui, les mâchoires serrées, les yeux fixés au delà de l'horizon, laisse passer ce déluge verbal. Et lorsque l'insupportable enfant, se plaignant de son indifférence et de son air absent, lui, demande ce qui peut bien manquer à son bonheur, l'autre, poussant un soupir excédé, lui répond avec la plus brutale franchise: „Le silence!“

Je pensais à cette scène, l'autre soir, dans ma baraque presque vide. Une représentation donnée à Limbourg par une troupe française l'avait fait désertier de beaucoup de ses hôtes ordinaires attirés, les uns par un simple besoin de distraction, les autres par une nostalgie de Parisiens avides de respirer une bouffée de l'air des boulevards. Et nous étions restés à quelques-uns, tout surpris d'être enveloppés en pareil lieu par cette atmosphère de calme et de repos, d'être saisis par cette sensation d'une bénéfique détente physique et morale, inconnue de la plupart d'entre nous depuis le début de la captivité.

La vie en collectivité a ses avantages. Peut-être permet-elle de mieux soutenir les épreuves, de faire plus facilement litière de toutes les tracasseries, de toutes les avanies qui abaisseraient inévitablement le moral de l'isolé. Mais elle ronge terriblement cette part d'indépendance que chacun aimerait se réserver en toute circonstance. Ces oasis de silence et de répit que je n'ai rencontrées ni en camp, ni même en kommando agricole, sont peut-être un des biens les plus précieux que nous retrouverons avec la liberté. Qui de nous, après avoir vécu durant des années au milieu du vacarme, aux heures dites de repos, osera jamais se plaindre des klaxons qui troublent la paix de sa rue, ou même, à son domicile, des piailllements d'un nouveau-né ou du joyeux tohu-bohu d'une nichée d'enfants bien portants?

Comme ils sont amusants, ces articles qu'on lit parfois dans la presse de France, où l'on parle du „recueillement derrière les barbelés“, de la „vie monacale des prisonniers“! Non, bonnes gens, nous ne sommes pas des moines, et les camps ne sont pas de calmes abbayes, asiles pour la méditation désintéressée. La vie ici a ses dures contraintes, mais elle ne connaît pas la nécessité du silence librement consenti. Ceux qui méditent sont peu nombreux, et ils ont bien du mérite.

Il ne s'agit pas de grogner, à la façon des vieillards intolérants. Que, dans un coin, un gramophone débite d'approximatives harmonies, qu'ailleurs une équipe de

bridgeurs en verve s'exclame pour une annonce incorrecte, que des voisins, accoudés à leur lit, échangent des souvenirs gais ou touchants, qu'à l'autre extrémité de la chambrée, de joyeux compagnons se donnent d'amicales bourrades, avec de gros rires, qu'un peu partout des paires de sabots traînent sur le ciment, pourquoi s'en indigner? Tout ce bruit fait inéluctablement partie de notre condition. Voudrait-on, par hasard, qu'un phalanstère de jeunes hommes et d'hommes jeunes se transformât en une sévère ermitière? Ce serait bien inquiétant.

Mais prêtez l'oreille et tâchez d'apprécier la part que tiennent dans ce concert certaines conversations dont l'aspect sérieux et même doctoral cache mal l'essentielle futilité. Il y a le colportage des „bouteillons“ du jour, que l'on déforme, que l'on confronte, que l'on critique. Il y a les réunions de stratèges qui refont les opérations en cours, rectifient les erreurs des états-majors et prévoient les opérations du lendemain et du surlendemain en s'appuyant sur des notions géographiques d'une ébouriffante originalité. Il y a aussi les cercles de diplomates, d'économistes et — plus dangereux encore — de touche-à-tout qui assoient le dogme de leur omniscience sur des informations et des statistiques erronées et qui bâtissent l'avenir avec une rigoureuse suffisance. Oh! Il m'arrive, à moi, comme aux autres, de me laisser prendre dans ces indésirables circuits et de jouer les augures. Je jure bien que je n'en tire aucune fierté et qu'après coup j'en suis même un peu honteux. Les malheurs qui ont frappé notre pays et qui nous ont frappés nous-mêmes ont-ils été une leçon à ce point inutile que nous éprouvions le besoin de nous perdre encore en ces parolotes de politicailleurs, renouvelant le spectacle affligeant des captifs de Platon qui prenaient, dans leur caverne, les ombres pour des réalités, le spectacle plus affligeant encore des vieux messieurs du Café du Commerce, avec leurs allumettes symboliques?

Il y a dans les circonstances présentes une forme de grandeur qui consiste à se taire et à obéir. C'est au reste le premier devoir de soldats, fussent-ils en captivité. Nous avons un chef qui est un grand silencieux. D'aucuns lui reprochent parfois de l'être trop. Mais qu'on relise le recueil de ses Messages: il y tient beaucoup de choses en peu de mots. Et des choses précises, longuement méditées, l'expression parfaite d'une intelligence sûre de son information et de sa position, tout entière orientée vers le bien public. Suivre ce haut exemple, ne parler que lorsqu'on est sûr de ce qu'on dit, éviter de bavarder à tort et à travers sur n'importe quoi, ce serait déjà un noble effort pour lutter contre le bruit dans ce qu'il a de plus inutile et de plus décevant.

René PÉAN

42 P 1099 Rs

MOUVEMENT PÉTAIN

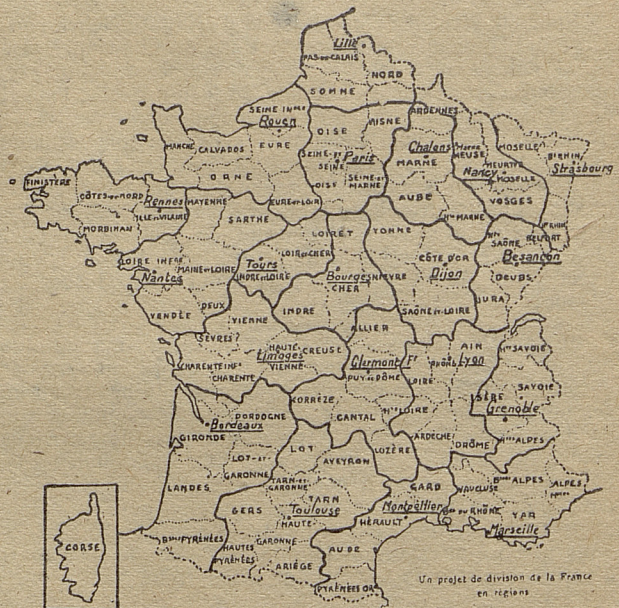
Renaissance Régionaliste

Au cours des périodes troublées de notre histoire, des hommes se sont ingéniés à préparer un lendemain plus réaliste et plus riant à notre pays. Des séismes des révolutions et des guerres, ont toujours jailli des idées nouvelles dans tous les domaines. Ces idées souvent imprégnées des vieilles expériences tentées avec plus ou moins de succès, ont toujours eu le privilège de remettre en question les problèmes vitaux de l'organisation du pays en général et de poser de nouveaux jalons vers un avenir que l'on espère meilleur. L'Homme est ainsi fait, il veut réformer, remanier, créer et se trouver ainsi toujours à la recherche de ce qu'il croit être le progrès et le bien-être de la collectivité humaine. Est-ce blâmable? Nous ne le croyons pas, car nul ne peut prétendre être arrivé au „summmum“ des réalisations humaines et il est souhaitable que les élites d'un grand pays cherchent à améliorer les diverses activités nationales dont les principales sont l'administration générale du territoire, son organisation politique et sa puissance économique et sociale. Ce sont là les trois problèmes primordiaux qui donnent sans cesse tant de sujets de soucis et de craintes aux autorités chargées de gouverner. L'époque que nous vivons, fille malheureuse de notre défaite de 1940, n'échappe pas à cette règle immuable et nous voyons renaître les mêmes activités, les mêmes problèmes, les mêmes désirs de réforme. Nous nous contenterons, dans cet article, d'envisager objectivement l'activité régionaliste qui se manifeste actuellement en France.

La doctrine politique régionaliste qui préside en ce moment à la réforme administrative de notre Pays peut ainsi se définir: c'est une doctrine dont le but est d'instituer au sein de la Nation des groupements régionaux dotés d'une vie propre, basée sur les nécessités géographiques de chaque région, sur les coutumes et les besoins économiques régionaux. Cette conception, pour nouvelle qu'elle semble, a déjà eu de nombreux partisans dans l'ancienne France. A la veille de la Révolution, le découpage du territoire a été à l'honneur et différentes divisions tant ecclésiastiques que judiciaires, que financières, dont les diocèses, les archevêchés, les bailliages, les pays d'Etat et les pays d'élection, qui en sont issus, sont la preuve concrète de ce compartimentage national. Sans vouloir faire revivre les anciennes provinces, il est indéniable que la reprise de l'idée régionaliste est animée du même souci, à savoir de créer une cellule vivante, riche de son passé, de ses coutumes, de son art, de ses productions naturelles et de ses activités locales, venant apporter à la Nation toutes les ressources dont elle dispose. L'application de cette doctrine se heurte au problème très délicat de la délimitation de chaque région ou province. Là encore, les régionalistes actuels semblent prendre comme point de départ les travaux de découpage du territoire fait en 1910 par Vidal de Lablache. Nous ne nous attarderons pas sur ce problème sans cesse reconsidéré et remanié. Le découpage réalisé, voyons quelle serait la nouvelle organisation administrative des provinces, dont le nombre serait de 17 environ, groupant chacune de 3 à 9 départements. Notons en passant que le département né de la Constituante resterait à la base de la nouvelle province.

Le pouvoir Central se déchargerait, au profit des pouvoirs locaux, d'un bon nombre de prérogatives qu'il détenait. En un mot, les assemblées régionales jouiraient en toute souveraineté du droit d'administrer la province. Les assemblées, composées de 40 membres environ (20 à 25 membres élus et 20 membres de droit) auraient pour attributions: d'étudier tout problème intéressant la Région en matière économique, administrative et finan-

cière. Ainsi le vote du budget lui incomberait mais sous le contrôle du pouvoir central. L'étendue des attributions de ces assemblées nécessiterait le choix d'un chef de premier ordre, puisqu'il doit être le véritable chef du pouvoir exécutif régional. C'est ainsi que le choix d'un Gouverneur a été arrêté. Le Gouverneur, sorte de sur-préfet, choisi par le Chef de l'Etat, révocable par lui seul, jouirait d'une situation personnelle importante qui le mettrait à l'abri de toute fluctuation politique. Il serait le chef omnipotent de la province en même temps que le conseiller du pouvoir central. Ses attributions seraient d'ordre politique et économique. Toutefois, il serait assisté dans ses fonctions de directeurs régionaux et d'un intendant des affaires économiques; ce dernier personnage jouant le rôle d'expert en matière économique et



d'animateur de la vie régionale. En un mot, le Gouverneur détiendrait toutes les commandes d'activité régionale et serait le trait d'union entre ses administrés et le pouvoir central. Il disposerait d'un fort traitement et résiderait dans la capitale de la région, centre de toutes les activités régionales. Ce qui précède n'est qu'un projet, mais la loi du 19 Avril 1941, article 1er, a institué le Préfet régional dans le but de concentrer le pouvoir central et d'en décentraliser l'exercice. Le Préfet régional a autorité sur les Préfets ordinaires qui ne sont plus que des administrateurs. Il est choisi parmi eux par le Pouvoir Central. Ses fonctions sont vastes tant en matière économique qu'administrative et de police. C'est ainsi qu'il contrôle la production agricole de la Région, qu'il règle le ravitaillement et les transports, qu'il préside à toutes les activités administratives et de police. Pour mener à bien cette lourde tâche, il lui est adjoint des directeurs régionaux et un préfet délégué pour la gestion départementale et un intendant de police pour l'aider dans le maintien de l'ordre.

Voilà en résumé ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Les critiques sont nombreuses, mais nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier cette réforme de notre régime administratif. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'une réforme quelle qu'elle soit n'a de valeur et de durée que si elle est voulue par des compétences résolues et animées par la foi en un avenir meilleur de la Patrie.

AVIS

VISITE DE LA MISSION SCAPINI.

Le Vendredi 24 Septembre, le Capitaine Méchet et le Capitaine-Médecin Sénéchal, de la Délégation de Berlin, sont passés au Stalag XII A. Les Hommes de Confiance d'un certain nombre de kommandos qui avaient pu être alertés furent réunis à la salle du théâtre par le Capitaine Méchet qui, après les avoir invités à le questionner sur les points qui intéresseraient particulièrement les camarades de leurs kommandos respectifs, leur a fourni les explications souhaitées.

Le Capitaine Méchet a notamment attiré l'attention de ses auditeurs sur les points suivants:

1) Transformation — Confirmation de ce qui a été dit mainte fois dans ce journal ou par voie de circulaire: aux yeux du Gouvernement français, le transformé demeure prisonnier de guerre. Les administrations qui auraient menacé de modifier leurs dispositions à l'égard de leurs ressortissants transformés, notamment au point de vue financier, seront rappelées à une observation plus scrupuleuse de la lettre et de l'esprit des décisions gouvernementales.

2) Croix-Rouge — Nécessité de faire très scrupuleusement retour des emballages pour permettre à la C. R. de continuer ses envois dans les camps.

3) Prison militaire de Graudenz — On attire à nouveau l'attention des P. G. sur l'intérêt qu'ils ont, malgré les améliorations que la Mission a obtenues pour les détenus de Graudenz, à surveiller leurs agissements en Allemagne: 95 % des prisonniers condamnés le sont pour relations avec des femmes allemandes.

4) Défense passive — Des prisonniers de guerre ont été victimes des bombardements aériens. Presque régulièrement, il s'agissait de P. G. qui avaient refusé de quitter leur local pour se rendre à l'abri ou ne s'étaient pas rendus à leur abri normal.

HOMME DE CONFIANCE.

VÊTEMENTS DE LA CROIX-ROUGE — Nous avons reçu du Gouvernement Français:

8.430 Jerseys neufs
17.400 paires de Gants neufs
7.500 paires de Chaussures
16.000 paires de Chaussettes.

Afin d'en assurer d'une façon équitable la répartition entre tous les kommandos, il a été convenu ce qui suit:

1° Envoi par mes soins aux hommes de confiance des kommandos de bordereaux en français et en allemand, indiquant les quantités à percevoir.

2° Le kommandoführer et l'homme de confiance se présenteront à l'Abrechnungstelle où leur seront remises les quantités indiquées sur le bordereau.

3° La partie du bordereau libellée en allemand sera signée par le kommandoführer et laissée à l'Abrechnungstelle.

La partie du bordereau libellée en français sera signée par l'homme de confiance du kommando. Il m'en sera fait retour le plus rapidement possible.

4° Répartition dans le kommando:

Il reste bien entendu que seront servis les premiers ceux qui n'ont absolument rien. La réception des vêtements et chaussures neufs sera, dans ce cas, inscrite sur la carte d'habillement.

Par contre, le kommandoführer pourra exiger que les autres bénéficiaires remettent en échange des pièces usagées, afin d'en permettre la remise en état et une nouvelle utilisation.

Je rappelle une fois encore que la répartition des vêtements et chaussures ne doit pas donner lieu à un tirage au sort, mais doit être faite en tenant compte des besoins de chacun.

Les prisonniers transformés ne peuvent participer à ces distributions.

HOMMES DE CONFIANCE DES KOMMANDOS — Afin de remettre à jour le fichier de l'Homme de Confiance principal à la suite des transformations, les H. d. C. des kdos voudront bien envoyer à l'H. d. C. du Stalag une fiche indiquant:

1° Renseignements sur le kommando:

Numéro:
Emplacement:
Effectif:
Genre de travail:

2° Renseignements sur l'homme de confiance:

Nom (en capitales d'imprimerie) et prénoms:
Maticule de P. G.:
Grade:
Date de naissance:
Profession et, s'il a lieu, adresse professionnelle en France (Exemple: Camptable à la Société X, 125 Rue Réaumur-Paris):
Adresse personnelle en France:

TRANSFORMATION — A la suite d'une demande de renseignements adressée par mes soins à la Direction du personnel de la S. N. C. F. afin de connaître quelle était, aux yeux de leur administration, la situation des cheminots prisonniers de guerre qui seraient transformés en travailleurs civils, cette administration a répondu ce qui suit:

„J'ai l'honneur de vous faire connaître que les prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres continuent, en ce qui concerne leur situation administrative, à être soumis au régime applicable aux agents mobilisés. Ils continuent notamment à avancer en échelon et éventuellement en grade et demeurent affiliés aux Caisses de Retraite et de Prévoyance, la S. N. C. F. effectuant pour leur compte le versement aux dites caisses de la cotisation ouvrière.

Par contre, en ce qui concerne la rémunération, les intéressés ne recevront plus d'allocation différentielle et leurs familles sont invitées à s'adresser à la mairie de leur résidence pour demander le paiement de la délégation familiale. Toutefois, dans le cas où le total de cette délégation (y compris la majoration pour enfant à charge) et de la somme de 1.500 frs par mois si l'agent ne perçoit pas en Allemagne l'indemnité de séparation, 2.000 frs par mois si l'agent perçoit en Allemagne l'indemnité de séparation, est inférieur à l'allocation différentielle, y compris l'allocation familiale, la différence entre les deux est allouée à l'intéressé au titre de secours de guerre. Ce secours est payé dans les mêmes conditions que l'allocation différentielle.“

Copie de cette lettre a été transmise à la Mission Scapini, Délégation de Berlin, pour qu'elle intervienne auprès de la S. N. C. F. afin que la transformation n'apporte aucun préjudice aux cheminots prisonniers.

ENTRAÏDE — Les hommes de confiance des kdos signaleront au Service d'Entraide du Stalag leurs camarades déshérités du département de l'Ardèche qui ne se seraient pas encore, mis en rapport avec le Délégué départemental de la Croix-Rouge de l'Ardèche.

NORD-AFRICAIS — La Sous-Direction des P. G. demande que ces militaires indiquent, au bas des étiquettes-colis qu'ils envoient, en plus de l'adresse civile, le lieu de naissance et le Bureau de recrutement.

Faute de quoi, les étiquettes seront mises au rebut.

P. T. T. — Le Comité National d'Assistance aux P. T. T. victimes de la Guerre a le regret d'informer les agents des P. T. T. prisonniers de guerre que, par suite des nouvelles dispositions prises par la Direction des P. G. pour assurer une répartition équitable des denrées disponibles entre tous les prisonniers de guerre (Note 108 — J. O. du 28-3-43), il ne pourra plus désormais faire bénéficier de ses envois que les agents prisonniers pour lesquels il sera en mesure de fournir la preuve qu'ils ne sont pas déjà inscrits dans un Comité local de leur résidence, et à condition d'être mis en possession des étiquettes-colis réglementaires.

Les agents nord-africains peuvent continuer à envoyer une étiquette mensuelle.

Comme précédemment, le Comité enverra aux camarades qui en feront la demande des livres d'étude ou de distraction, les revues ou journaux professionnels.

LÉGION FRANÇAISE — Malgré ses avis répétés, la Légion Française des Combattants continue à recevoir des centaines d'étiquettes-colis. Il lui sera désormais impossible de les honorer et elles seront toutes retournées au camp.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE — La Croix-Rouge Française reçoit encore constamment des camps ou des kommandos des lettres de remerciements pour les envois de vivres collectifs.

La Croix-Rouge Française a le devoir de préciser que ces envois de vivres collectifs sont faits par le Gouvernement Français et non par elle-même. Elle n'intervient à peu près exclusivement que pour l'expédition et le transport de ces vivres Pétaïn.

COURRIER DES MALADES — Le courrier des malades dirigés des kommandos sur l'hôpital les suivent généralement assez mal, les hommes de confiance des kdos sont priés de veiller scrupuleusement à ce que le nécessaire soit fait à ce sujet en ce qui les concerne.

RECHERCHES — Les camarades du 27e B. C. A. qui auraient connu le soldat Marcel SCHICKLIN, mle 800, S. P. 14.912, disparu le 14 Juin 1940 à Troyes (Aube), et pourraient donner des renseignements sur lui, sont priés de se faire connaître au bureau de l'Homme de Confiance.

JOURNAL „DEMAIN“.

CONCOURS — Deux prix littéraires sont mis au concours entre les prisonniers de guerre de tous les camps: le prix LUGDUNUM, offert par les Editions LUGDUNUM, de Lyon, et le prix LE MARQUET, offert par les courriéristes de la presse lyonnaise et de la presse parisienne repliée, pour récompenser les deux meilleurs manuscrits de premier roman. Eventuellement et exceptionnellement, un recueil de très bonnes nouvelles pourrait être accueilli. Mais l'auteur ne doit pas avoir déjà publié de roman. Les Editions Lugdunum se chargent de tous les frais d'édition des romans primés qui seront tirés au moins à 3.000 exemplaires.

Envoyer les manuscrits au bureau du journal pour le 1er Nov. 1943 au plus tard.

Le Conseil Municipal de Paris et le Comité „La Place Vendôme, la Rue de la Paix et leurs alentours“ mettent au concours le sujet suivant entre les prisonniers ayant leur domicile civil à Paris ou dans la Seine: Composition d'emblèmes-armoiries de la Place Vendôme et de la rue de la Paix. Le sujet de ce dessin s'inspirera du site de ce quartier et de ses activités vouées aux beaux métiers. La plus large liberté d'expression est laissée aux concurrents. Mais le dessin, rehaussé à l'aquarelle, devra être présenté sur feuille de papier de 32 cm. de haut sur 24 de large. Le dessin sera circonscrit dans un rectangle de 24 cm. de haut sur 18 de large, de façon à ménager une marge blanche.

Au dos de chaque envoi, l'artiste inscrira ses nom, prénoms, grade, adresse de captivité. — son adresse civile à Paris ou dans la Seine. — Le nom et l'adresse de la personne à laquelle le prix devra être remis par le Comité d'organisation, sauf désir différent exprimé par le candidat. Les envois devront parvenir au camp le 1er Janvier 1944 au plus tard. Il est prévu, entre autres, deux prix de 5.000 et 3.000 frs en espèces.

CROIX-ROUGE.

Distributions pour Octobre et Novembre 1943.

Kommandos d'industrie:
 2 Kg de biscuits
 1 boîte de pâté de porc
 1 boîte de pâté ordinaire.
 250 gr. de bœuf
 500 gr. de thon
 200 gr. de pâte de fruits
 3 paquets de cigarettes
 2 paquets de tabac

Kommandos de culture:
 300 gr. de pâté de porc
 3 paquets de cigarettes
 2 paquets de tabac.

Nous invitons les H. d. C. des Kdos de culture susceptibles d'être prochainement affectés aux travaux forestiers de nous en informer aussitôt.

A nouveau, nous insistons pour que les emballages nous soient réexpédiés rapidement et en excellent état. Il est évident que ces retours doivent être adressés au Service de la Croix-Rouge et non, comme cela se produit souvent, au service de la Poste ou de la Cantine. Nous nous proposons, à l'avenir, de tenir compte de ces réexpéditions pour les envois que nous effectuerons aux kommandos.

A la suite des observations très justifiées relatives au stockage des conserves et du chocolat réalisé par quelques camarades, nous demandons de supprimer au plus tôt tout abus. Sinon nous nous verrons dans l'obligation de diminuer, voire même de supprimer nos envois dans certains kommandos; mesure regrettable puisque, par la faute de quelques-uns, elle portera préjudice à l'ensemble des camarades.

DÉCÈS.

Nous avons la douleur de faire part aux camarades du Stalag qui les ont connus du décès des prisonniers de guerre dont les noms suivent:

AUBERT Raymond, du Kdo 351 à Freimersheim, rapatrié en Décembre 1942 et mort en France le 4 Août 1943.

LE MOT DE L'AUMONIER

Nous avons de plus en plus la certitude qu'on ne nous oublie pas. L'effort admirable que fait notre pays pour ses prisonniers se manifeste tant au spirituel qu'au temporel. C'est ainsi qu'une journée de prière a lieu le 17 Octobre dans toutes les paroisses de France.

„Cette journée sera précieuse, écrivait ces jours-ci l'évêque de Marseille dans un appel adressé aux fidèles de son diocèse, d'autant que, de leur côté, prisonniers et travailleurs sont avertis de ce geste pieux.

„Pour qu'ils demeurent courageux et confiants, pour que tous reviennent bientôt, une supplication d'élèvera de toutes les paroisses animées par la ferveur de tous ceux qui les aiment et qui, malgré la distance, les rejoindront spirituellement dans une prière toute chargée d'espérance et d'amour.“

*

Quand le malheur frappe à la porte, c'est auprès de leur père que tous les enfants viennent chercher aide et protection. „Notre Père“, c'est vers Lui, qu'en ces heures sombres, se tendent nos mains suppliantes.

Nous nous sentirons moins seuls en ce 17 Octobre: nous nous associons, au camp et dans tous les kommandos, à la grande prière du peuple de France. Car ce jour là, plus encore qu'à l'ordinaire, nos familles et nos amis, nos camarades rapatriés, les enfants de chez nous, ces beaux enfants que des épouses admirables préparent pour le retour du Papa, prient pour leurs chers prisonniers. Un lien, un lien immatériel, plus fort que tout autre lien humain, quelque chose d'autre que des mots, relie ces êtres séparés.

Dans ce rassemblement de tous les cœurs et de toutes les bonnes volontés, nous puiserons, nous, prisonniers, une plus grande force toujours nécessaire dans les temps d'épreuve, une plus grande confiance dans cet avenir qui nous apparaît parfois si sombre et surtout la certitude de ne pas être abandonnés par la Providence.

André SIMON.

BIREBENT Elle, du Kdo 991 (Wiesbaden-Erbenheim), Mle 37719, mort le 29 Août 1943 à l'hôpital d'Heppenheim.

VILLAIN René, Mle 103450, du Kdo 1614 (Darmstadt) mort le 24 Septembre 1943.

LENOIR Maurice, du Kdo 2260, rapatrié et décédé après son retour au foyer.

Servent-chef **LEMOINE Louis**, Mle 60007, prisonnier récemment transformé du Kdo 1233, mort le 2 Octobre 1943 à l'hôpital de Limbourg, des suites d'un accident de travail.

OBJETS TROUVÉS

A la presse de la Poste, la photographie, format identité, d'une dame d'un certain âge. Réclamer au bureau du Journal.

HOMME DE CONFIANCE BELGE

SOINS DENTAIRES — Les P. G. belges pourront obtenir le remboursement, à concurrence d'un tarif convenu avec le Ministère de l'Intérieur et qui ne dépassera en aucun cas ceux des Krankenkasse allemandes, des appareils de prothèse qui auraient été nécessités par leur état. Les demandes de prothèse et, partant, les demandes de remboursement ne peuvent être prises en considération que dans les cas où la dentition des intéressés présente un manque de sept dents au moins à chaque mâchoire. Les prothèses qui leur seraient remboursées seraient évidemment du modèle utilitaire le plus simple.

Le remboursement des dépenses faites est prévu suivant le mode ci-après:

1° Production d'une facture détaillée en double exemplaire.

2° Autorisation pour un membre de la famille de toucher le montant du remboursement en Belgique.

Cas deux pièces doivent être envoyées par l'intermédiaire de l'Intérieur.

SECOURS D'HIVER BELGE — Nous avons fait parvenir ce mois l'Homme de Confiance Belge à la Direction du Ministère de une somme de:

125.00 RM au profit du Secours d'Hiver Belge à Bruxelles.

100.00 RM au profit de la Croix-Rouge de Belgique, à Bruxelles.

110.50 RM au profit du Fonds de Secours aux Stalags, Délégation en Belgique; 16, rue Bréderode, 16, à Bruxelles.

ECHOS ...**TOURNOI DE SIXTE DU STALAG XII A**

L'annuel tournoi de football-sixte vient d'avoir lieu sur le Stade Francis Vigne. Seize équipes étaient engagées, dont six de seconde série. Dans les 16es de finale, signalons les victoires difficilement acquises de la Normandie sur la Bretagne (I) et de l'Ile-de-France (I) sur le Nord (I).

En demi-finale, le Sud (I) battit, la chance aidant, l'Ile-de-France (II) par 1 à 0, tandis que l'Ile-de-France (I), favorite à la suite de ses précédentes victoires durement acquises, se faisait éliminer (1 à 0) par l'équipe des Etrangers. Ce fut en somme la véritable finale, car l'équipe du Sud ne dut qu'à un tirage au sort heureux d'être finaliste. L'équipe des étrangers donna une belle démonstration de football, mais manqua de vitesse, ce qui aurait pu causer sa perte. En finale, elle disposa aisément du Sud (I) par 3 à 0. En seconde série, la victoire sourit à l'Ile-de-France (II) qui devait, du reste, prendre la troisième place au classement général en battant l'Ile-de-France (I) dont l'échec en demi-finale avait brisé le ressort.

Pendant les huit jours que dura le tournoi, un public très nombreux, enthousiaste, parfois même à l'excès, suivit les parties, toutes disputées correctement et dans le meilleur esprit sportif.

SOLIDARITÉ.

Le fait est assez rare pour mériter d'être signalé:

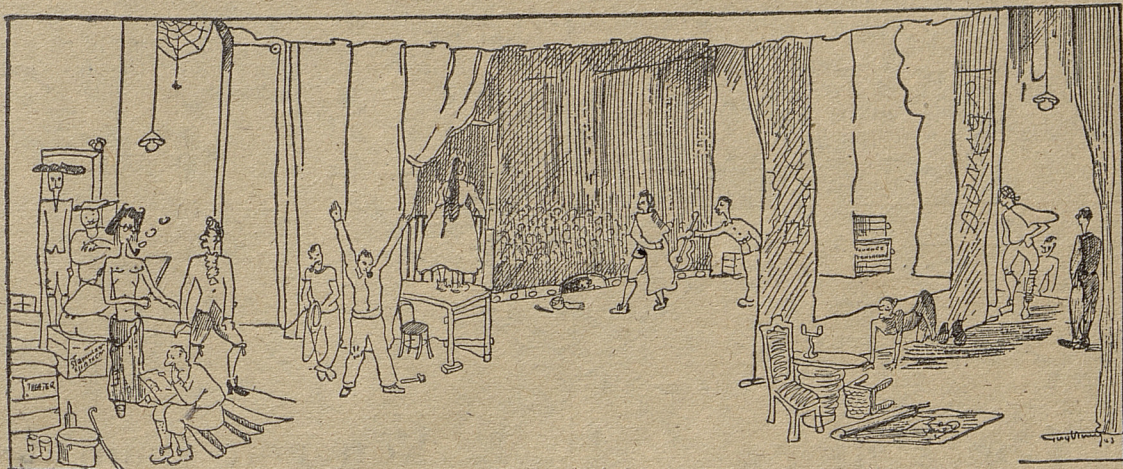
Les camarades du Kdo. 1194 (Reichsbahn) nouvellement installés à Welgesheim, ont eu la surprise de recevoir deux colis de denrées diverses résultant du prélèvement effectué volontairement sur leurs colis personnels par les camarades des kommandos de culture 642 (Wolfsheim) et 445 (Zotsenheim).

A ces généreux donateurs, pour qui l'esprit de solidarité n'est pas un vain mot, les „cheminots“ expriment toute leur gratitude.

Puisse un tel geste servir d'exemple, susciter une bienheureuse émulation et démontrer que l'idée communautaire est en pleine évolution.

H. URIOT,

Homme de Confiance du Kdo. 1194.



La Troupe du Stalag se déplace

4 H 15. „Discrètement“ un bruit de sabots retentit dans les baraques, accompagné d'un juron retentissant signalant la rencontre d'un „Bouthéon“. Le préposé au réveil commence son office. Petit à petit les réveillés se tirent des . . . planches, les mines plus ou moins renfrognées. Celle de Robert T . . . en particulier est loin d'être réjouie. André Wal . . . pour descendre de son deuxième étage, avec sa souplesse bien connue, écrase de sa main droite la figure de son voisin tandis que son pied se pose délicatement sur le ventre de celui d'en dessous; et, pour arranger tout, il sort de la baraque sur un „Adieu tout le monde“ tonitruant. De cette façon toute la baraque est bien réveillée! — 5 H 25! Presque tout le monde est là. Voici les derniers retardataires: J. Marie R . . . et J. Cl. Tr . . . qui se sont fabriqué, probablement, un petit café et Robert Ten . . . qui, en pleine „vapeur“ arrive à la dernière seconde. 5 H 30! Départ de la caravane. Les uns portent des caisses, les autres des toiles de fond, d'autres encore une chaise, une table, jusqu'à une porte-fenêtre. Enfin les plus malins suivent, les mains dans les poches! Maurice Ru . . . se distingue dans ce genre de sport! Il ne perd rien pour attendre au retour! Les quelques voyageurs matinaux qui occupent notre train ne voient pas sans étonnement cette étrange caravane envahir le dernier wagon. Une heure après, changement de train. De nouveau la porte-fenêtre et les autres bagages se dirigent vers une nouvelle destination, sous les regards ahuris de témoins de cette scène inaccoutumée. Enfin on arrive à Siershahn point terminus du voyage. Le lever matinal et le petit jour rendent blafards les visages de ces déménageurs d'un nouveau genre. Le préposé aux billets est passablement surpris de voir sortir du wagon chaises, tables, portes, caisses se demandant comment tout cela a pu tenir, et ce que cet exode signifie. Il en est instruit par notre accompagnateur. Et voici la tournée „Van Sacoche“ en route vers la salle de théâtre. Dès l'arrivée, ces hommes qui paraissaient comme endormis quelques instants auparavant sont comme pris de folie. Tel le chef de piste d'un grand cirque moderne, Guy La . . . grand maître des décors donne des ordres. Les caisses sont déclouées, les rideaux manœuvrés, les perruques coiffées et notre père „La Barbouille“ est immédiatement en action. Deux coups de pinceau à droite, trois à gauche, un soufflé au milieu et voici un authentique Vélasquez qui ornera sous peu la maison du Dr Bartholo. Vendant ce temps, dans le calme . . . relatif des coups de marteau et des grincements de scie, les comédiens font un petit raccord du texte de Beaumarchais. Certains se sont débrouillés pour aller boire un coup de „jus“ au Kdo. et reviennent revigorés sous les regards réprobateurs mais un tantinet envieux des camarades. La répétition est terminée. Elle a permis à notre Bartholo, Pierre Des . . ., de rattraper

un texte bien décidé à le fuir et à notre Bazile national, Pierre Van . . ., de potasser une mimique savante qui doit lui valoir, pense-t-il, à la représentation, un de ces „tabacs“ qui font époque dans la vie d'un comédien.

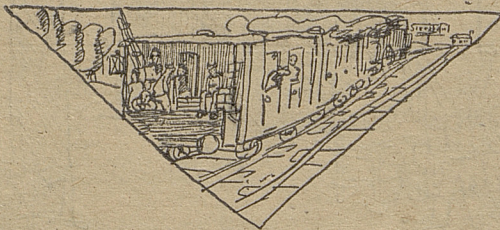
Décors prêts-Comédiens prêts-Tous à table! Réception chaleureuse de nos camarades de Siershahn qui ne savent que faire pour nous être agréables. 14 H 30! La salle est pleine. En coulisse derniers préparatifs! André Wal . . . notre tailleur N° 1, recoud au fil rouge un bouton à la robe jaune de la très candide ingénue André Ver . . ., affirmant que ça ne se voit pas à la lumière! Robert Ten . . . cherche partout, à son habitude, souliers, bas, perruque, pendant qu'ironiquement Pierre Van . . . lui fait observer qu'évidemment, ici, Monsieur n'a pas son habituelle. Mais, coupant court à ces amabilités, le régisseur du jour, Guy La . . . surgit dans la loge et, tout frémissant de sa nouvelle fonction, s'écrie: „En scène pour le 1. A cette annonce, notre Figaro, André Cou . . ., glapit en demandant sa résille et se lamente de ne pas être prêt. Un sourire — oh combien sardonique! — de Pierre Van . . . semble lui dire: „Si tu étais venu quand je te l'ai dit, tu ne serais pas en retard! Et sans perdre son calme, notre Bazile étale sur son visage un baton entier de jaune safran pour bien faire comprendre au public les chinoïseries de son personnage. . .

Mais l'heure n'est plus aux plaisanteries. Place au théâtre! Dans son trou, Roland Lat . . ., électricien de la troupe, et souffleur d'occasion, est prêt à soutenir les défaillances de mémoire, mais un peu ennuyé de n'avoir rien à démonter ou à bricoler dans cette fonction nouvelle pour lui. Et le rideau se leve! Le critique théâtral de „Demain“ vous a déjà donné son avis sur ce spectacle, inutile donc d'y revenir. Toutefois signalons en passant que Marcel Copp . . ., excellent „La Jeunesse“, eut son succès habituel, mais encore amplifié par la présence dans la salle de quatre bambins dont le plus âgé pouvait avoir cinq ans et qui firent une véritable ovation à sa scène d'éternuements. Ces rires enfantins rappelaient un peu le guignol de notre Jeunesse. De mauvaises langues m'ont rapporté qu'il avait avant la séance fait une ample distribution de biscuits pour assurer son succès; mais je n'en crois rien. Signalons aussi la réussite du maquillage extra-jaune de Pierre Van . . . qui fit pousser des cris d'effroi aux mêmes jeunes spectateurs. Sans doute avaient — ils entendu parler du péril jaune! Quant à André Ver . . ., il faillit nous attirer des ennuis, certains spectateurs affirmant que c'était une vraie femme. Enfin le rideau tomba sur l'enthousiasme d'un excellent public. Les caisses furent rechargées-les toiles pliées et toute la compagnie alla diner. Vers 20 heures l'étrange caravane envahit le train du retour. Le bruit des roues sur les rails rappela aux voyageurs que le lever avait été

matinal en les plongeant dans une douce euphorie. Mais la gare de Diez se profilait déjà dans la nuit. La route du camp fut parcourue sous le regard circonspect de quelques promeneurs attardés et la tournée „Van Sacoche“ rappelant, à une autre époque, les personnages de Scaron dans son „Roman comique“, regagna ses

douces... planches! Elle dut dans le menu raconter les détails du voyage mais Morphée étant le plus fort, on remit la suite au lendemain; et chacun s'endormit, croyant entendre en rêve la voix du bouillant Guy La... s'écrier: „En scène pour le 1.“

„Un“ du voyage! R. T.



Les Echecs

Solution du Problème N° 8.

- | | |
|-------------|--------------------------|
| 8 Rd2 — d3 | font mat en trois coups. |
| 7 Rxe2 — d4 | 15 Rc7 et les Blancs |
| 6 d5 — cxd | 14 a8D+ — RxD |
| 5 Re1 — e2 | 13 Rd6 — c5 |
| 4 Rxf — e3+ | 12 Rc5 — Rb7 |
| 3 e4 — dxe | 11 Rc4 — Ra8 |
| 2 Rf1 — f2 | 10 Rxd3 — Rb7 |
| 1 f3 — exf | 9 c6 — bxc |

Les Ouvertures Classiques: Gambit Evans

- | | |
|----------------|----------------|
| 1 e4 — e5 | 7 d4 — c5xd4 |
| 2 Cf3 — Cc6 | 8 cxd(3) — Fb6 |
| 3 Fc4 — Fc5 | 9 Cc3 — Ca5 |
| 4 b4(1) — Fxb4 | 10 Fg5(4) — f6 |
| 5 c3 — Fc5(2) | 11 Ff4 — CxF |
| 6 0-0 — d6 | 12 Da4+(5). |

(1) Sacrifice d'un pion en vue d'un gain de temps pour obtenir un développement rapide.

(2) Ce Fou perd deux temps que les Blancs mettent à profit pour développer leur jeu.

(3) On a obtenu un contrôle absolu du centre, et l'action du Fou noir est enrayée.

(4) Pour provoquer f6.Cf6 exposerait les Noirs à e5.

(5) Regagne le Cavalier avec un jeu complètement développé et une forte attaque.

Il y a évidemment bien d'autres variantes. Mais notre but est surtout de donner au lecteur une idée générale des débuts.

Partie jouée avec le Gambit Evans

(Bl: J. Dufresne — N: Andersen)

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 1 e4 — e5 | 19 Fxc — De2(7) |
| 2 Cf3 — Cc6 | 20 Tf1(8) — Tb8 |
| 3 Fc4 — Fc5 | 21 Dc2 — Fa6 |
| 4 b4 — Fxb4 | 22 c4(9) — Ted8 |
| 5 c3 — Fa5 | 23 Fe7 — Cc5 |
| 6 0-0 — Cf6 | 24 FxT — TxF |
| 7 d4 — 0-0 | 25 Fd5 — Fa5 |
| 8 Dc2 — d6 | 26 Td1 — FxC |
| 9 dxe — Cxc | 27 Te3(10) — DXT+ |
| 10 CXC — dXC | 28 DxD — FXT |
| 11 Fa3(1) — Te8 | 29 fxF(11) — Tb8 |
| 12 Td1(2) — Cd7(3) | 30 Dh5 — g6 |
| 13 Db3 — Df6 | 31 Df3 — Tb1+ |
| 14 Td3 — Dg6 | 32 Rf2 — Tb2+ |
| 15 Tg3 — Dh5 | 33 Rg3 — Cc6 |
| 16 Da4(4) — b5(5) | 34 FxC — fxF |
| 17 Fxb — Fb6 | 35 Df6 — Abandon |
| 18 Cd2 — c6(6) | |

(1) Coup très fort accentuant la pression des Blancs sur f7 qui devient faible. — (2) Gain de temps. — (3) Si... Fd7, alors: Db3! — (4) Coup très fin qui immobilise les forces adverses. — (5) Essai de dégagement. — (6) Forcé. Si 18... Td8, 19 Fe7 gagne. — (7) La seule contre-chance. — (8) Si 20 FxT, Fxf2+; 21 Rhf, FxT; 22 hxF, DxC et les Noirs sont mieux. — (9) Si 22 FxC, Fxf2+; 23 Rh1, Ted8 regagne la pièce avec une bonne position. — (10) Bien meilleur que DxF, car les Noirs répondraient: DxD; 28 TxD, Cxe4! regagne la qualité. Mais on peut prendre aussi avec la Tour. Le coup du texte force le gain par la perte de la Dame noire. — (11) Plus sûr que Fxf7+ qui laisserait une finale douteuse de 3 pièces mineures pour la Dame.

Une partie très compliquée et instructive.

Fernand TRONCIN

Le Nouveau Statut des BAUX A FERME

Le bail à ferme est un contrat par lequel le propriétaire ou bailleur s'engage à procurer au locataire ou preneur la jouissance de terres ou d'une exploitation agricole moyennant un certain prix que ce dernier s'oblige à lui payer. On distingue le bail à ferme ordinaire, dans lequel il est stipulé un prix de location, et le bail à colonat partiaire ou métayage par lequel le preneur s'engage à cultiver le bien sous la condition d'en partager les fruits avec le bailleur.

Le Code civil réglementé dans d'assez nombreux articles les baux à ferme. Ses dispositions ont été complétées ou modifiées par des lois promulguées depuis les événements de 1940. En vue d'aider au développement de l'agriculture, qui doit jouer un rôle de premier plan dans le relèvement de la France, de nouveaux textes à caractère impératif sont intervenus, dans l'intérêt principalement des paysans locataires:

Désormais, tout contrat de bail à ferme doit être rédigé par écrit.

DURÉE: La durée ne peut être inférieure à neuf ans. (Les parties peuvent toutefois stipuler que le preneur aura toujours le droit de résilier le bail de même que le bailleur désirant reprendre le bien loué pour l'exploiter lui-même ou le faire exploiter par ses descendants.) A défaut d'écrit, le bail est censé fait pour neuf ans, aux clauses et conditions fixées par un contrat-type.

Le contrat de bail à ferme ne prend fin que si congé est notifié un an au moins avant l'expiration du bail. Ce congé peut être valablement donné par lettre recommandée avec avis de réception. Tout preneur qui a reçu congé peut, dans le délai d'un mois, saisir la commission paritaire de conciliation (voir ci-après) qui s'efforcera de concilier les parties. A défaut d'accord, elle pourra décider l'affichage de son avis motivé à la mairie du lieu du fonds.

RENOUVELLEMENT: A défaut de congé il s'opère un nouveau bail dont la durée est de neuf années.

PRIX DU BAIL: Le fermage est fixé, soit en nature, soit en espèces, la somme d'argent stipulée exprimant la valeur d'une certaine quantité du principal ou des principaux produits de l'exploitation, déterminés conformément aux règlements corporatifs. Si le prix est stipulé en espèces, en cas de modification des cours, chacune des parties peut, un mois au moins avant chaque échéance, notifier à l'autre sa volonté que le paiement soit effectué en raison de la quantité de denrées que représentait au jour du contrat le prix fixe.

CESSION ET SOUS-LOCATION: L'interdiction absolue de céder ou de sous-louer ne peut pas être stipulée dans les baux à ferme. Toute cession ou sous-location doit avoir reçu l'agrément du propriétaire, sauf dispositions contraires du bail. Les conventions de sous-location ou de cession du bail peuvent être conclues pour une durée inférieure à neuf ans. Le fermage réclamé ne doit pas être supérieur à celui du bail principal.

DROITS ET OBLIGATIONS DU PRENEUR: Ce sont d'abord ceux résultant des dispositions générales s'appliquant à tous les louages d'immeubles:

Obligation pour le bailleur de délivrer la chose en bon état et avec tous ses accessoires;

- d'entretenir les biens en bon état;
- de garantir le preneur: a) contre les vices cachés de la chose; b) contre le trouble apporté à la jouissance;

Obligation pour le preneur d'user de la chose en „bon père de famille“ et suivant sa destination;

- de faire les réparations dites locatives;
- de restituer les biens après jouissance;
- de veiller à la conservation de la chose louée;
- et responsabilité en cas d'incendie.

Jean BENOISTON,

Principal clerc d'avoué à Paris.

(A suivre)